

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 13 MARS 2009

Elus présents : MM STEFANI – MARSEILLE – FOIS – SPOLITINI –
PEYSSELIER – LECUYER – CLET – GROS ET
TORNIERO ;

Mmes MENDEZ – CHAMBON –

Elus présents du côté du public : Mmes BOUCHET-MOULIN
et SCAGLIONI – M. BOUCHET-MOULIN

POPULATION PRE-SEC, représentants des familles
suivantes :

BILLON – COUPAYE – FORISSIER –
ROLLAND – SOLER – DEROBERT –
PILONERO – CHARVET – GALLO – BOZON –
BOUCHET – MESSINA – ESTRAN –
BEAUSIRE – SISOIX – GUILHAUDIN –
DIDIER – LAURANT – GOUVIOT – CODELLI –
BELLA VIA - BRAIDAISTAIN – BENOIT A –

BENOIT P – CALABRO – PASTOR – NUCCI –
WATTIAUX – BLANC – HAMDY – KABBABI –
DI BISCEGLIE – MOSCONE –
BOUCHET-MOULIN –ESTRAN – FERRERO –
VARIN – VENDRAMINI – RODRIGUEZ F –
GAILLIARD – BRUNI E – P. BARUZZI

POPULATION GRANDE-TERRE : Mmes
SCAGLIONI – V. MASTROMAURO – M.
BOIDEVEZI

POPULATION LUCIOLES : M. G.
EYNARD – Mlles

S. DAVID – S. RICHERO

POPULATION VILLAGE : MLLE A. FAYEN – MM M. POUCHOT – B. MATHIEU – L. CLOAREC -

M. et Mme A. DOS SANTOS- M. Paul VIALLET

En introduction, Monsieur le Maire éclaircit quelques points qui lui semblent importants :

- Il n’y aura pas d’expropriation !

- L’espace boisé classé

situé en bout des futurs
lotissements, demeurera,

- M. STEFANI **fi**ls a été
mandaté par le constructeur
pour **ven**
dre
les appartements,

- A ce jour, le permis de
construire est toujours en cours
d'instruction.

Il dresse ensuite un bref historique de l'évolution de la voirie du lotissement et dit :

« Il y a plus de 20 ans, la voirie et les espaces verts du lotissement Pré-Sec ont été cédés à la Municipalité qui a vendu 11 parcelles de terrain.

En 2006, Cruzille et

dix-quarts, après la révision du schéma directeur et le passage du POS en PLU, ont été ouvertes à l'urbanisation. D'où le dépôt de permis de construire pour de nouveaux lotissements dont la desserte par une voirie est **obligatoire** (il est interdit d'enclaver un lotissement).

Lors des travaux d'étude de la modification du PLU sur la zone d'entrée sud du village, le Conseil Général de l'Isère (CGI) sollicité pour étudier avec la Municipalité un aménagement destiné à réguler la circulation dans ce secteur incluant la RD 523, nous a imposé d'éviter les points de conflits sur la RD 523, dite à grande circulation (12 000 véhicules/jour) et de ce fait

refus toute sortie directe sur la RD.

Ainsi, concernant le permis de construire du futur lotissement de Dix-Quarts par la SARL BIOTOPE IMMOBILIER pour la réalisation de 32 logements, le conseil général préconise qu'il ne pourra exister qu'une entrée côté Nord en

provenance de Goncelin uniquement et une sortie côté sud en direction de Grenoble uniquement. Les autres mouvements (entrée depuis Grenoble et sortie en direction de Chambéry devront se faire depuis le carrefour tourne à gauche existant nommé « carrefour Pré-sec ». A ce dernier point, la Municipalité ajoute qu'au regard de la sécurité des personnes, un giratoire sera

aménagé. Il desservira également

les populations de Cruzille et permettra, en la déviant de sa trajectoire actuelle, de faire aboutir la route d'Hurtières (CD 255).

En conséquence, la Municipalité ayant obtenu du conseil général un accès et

une sortie directs sur la RD 523, il ne restera plus que les véhicules qui iront en direction de Chambéry qui passeront par Pré-Sec ».

A la question : « pourquoi le rond-point a-t-il changé de place » ? Monsieur le Maire répond qu'au départ, il avait été prévu sur l'espace boisé

classé (EBC) d'une largeur d'environ 15 m situé en bout de ce futur lotissement. La volonté du présent conseil municipal est de préserver cet EBC du fait du passage des animaux dans le corridor biologique.

Monsieur le Maire précise en suite quelques éléments juridiques :

Une modification du PLU

(Plan local d'urbanisme)
sur la zone d'entrée sud du
village a été étudiée.
Une enquête publique s'est
déroulée en décembre
2008 et janvier 2009.
Durant cette enquête,
conformément à la loi, le
commissaire enquêteur
s'est tenu à la disposition
de TOUS les administrés
Tencinois. Il ajoute que les
élus n'ont pu ignorer cette

étude de modification et cette enquête, évoquées lors de précédents conseils municipaux.

A ce moment, Monsieur Michel BOUCHET-MOULIN prend la parole pour préciser que le dossier de BIOTOPE, **avec**

la traversée par Pré-Sec, n'a jamais été présenté au Conseil Municipal ! Il rappelle qu'avant les élections municipales, ce projet avait été refusé par les habitants du lotissement Pré-Sec et que la campagne municipale de l'équipe élue a été largement assise sur cet argument, d'où le résultat de l'élection que l'on

connaît.

Or, à ce jour, un projet identique est à nouveau présenté ?? D'où la déception de la population et de certains élus de Pré-Sec qui se sentent aujourd'hui trahis.

Monsieur le Maire réplique alors que l'accès au terrain

étant obligatoire, il est donc impossible de refuser la proposition du Conseil général. Il explique que dans le cas où la Municipalité s'entêterait dans la voie du refus, le constructeur sera en droit de la poursuivre devant les tribunaux.

Il ajoute qu'après délivrance du permis de construire, un recours devant le Tribunal Administratif est toujours possible. Si le permis est jugé illégal, il sera annulé. Dans le cas contraire, les plaignants seront déboutés et condamnés.

DEBAT □

Afin d'aplanir les tensions,
Monsieur MARSEILLE, 1
er

Adjoint

, explique que le fait que
ce sujet n'ait jamais été
abordé lors des conseils
municipaux relèvent

d'une faute politique et que
pour la corriger il serait
souhaitable de remettre ce
dossier à plat

avec

la collaboration des
habitants de Pré-Sec.

Il propose de créer une
commission de travail
constituée d'élus et de 5
délégués du lotissement
Pré-Sec qui aurait pour
but d'examiner le

contexte légal du dossier.

Il permet à présent d'ouvrir le débat en passant la parole à Monsieur DEROBERT qui demande pourquoi ce dossier « revient sur le tapis » ? Il ajoute que

lors des vœux du Maire ou à l'occasion d'autres rencontres, ce sujet n'a jamais été évoqué, alors même que le lotissement Pré-Sec compte quatre représentants siégeant au conseil municipal.

Monsieur le Maire

répond qu'une réunion de travaux pour l'étude de stationnements dans l'artère principale de Pré-Sec avait été programmée. Malheureusement, deux conseillers municipaux successivement empêchés pour raisons de santé ont obligé la commission de travaux à

différer cette séance
d'étude.

*** Monsieur
BOUCHET-MOULIN dit
que la population de
Pré-Sec a été trahie par
le Conseil Municipal en
place, c'est la raison
pour laquelle, il a

souhaité, de même que son épouse Joëlle, également conseillère municipale, s'asseoir ce soir aux côtés des gens de Pré-Sec, eux-mêmes y résidant.

Il ajoute qu'il a fait part au Maire de sa volonté

de présenter sa
démission, ce à quoi
Monsieur le Maire aurait
répondu que ce ne serait
pas gênant.

***Monsieur le Maire se
défend en répliquant que

ce n'était pas tout à fait
ce qu'il avait dit, mais
que...

***Monsieur
BOUCHET-MOULIN
ajoute que le Maire aurait
menacé d'envoyer les
forces de l'ordre par
l'intermédiaire du Préfet,

si cela était nécessaire.

***Monsieur le Maire rectifie et explique qu'en cas d'obstruction, le constructeur peut faire appel auprès du tribunal et demander l'intervention de la force publique.

***Madame
BOUCHET-MOULIN
précise que le Maire
actuel a confirmé ne
jamais avoir été contre le
projet de refus de
passage par Pré-Sec,
tout comme Mme
MENDEZ et M.
SPOLITINI qui ont
aujourd'hui changé
d'avis.

*****M. DEROBERT**
signifie que la principale
opposition à ce projet est
la SECURITE.

*****M. NUCCI** informe que
les dos d'âne actuels ne
permettent pas de
ralentir.

Monsieur le Maire profite de l'opportunité qui lui est donnée pour présenter le plan des aménagements de stationnements de l'allée principale Pré-Sec, agrémentée de stops.

Monsieur le Maire
informe que
l'assainissement ne
passera pas par
Pré-Sec.

Une participation sera
d'ailleurs demandée au
promoteur, de même que
pour les réseaux secs.

En ce qui concerne la largeur des trottoirs, il est en général requis 1,30 m pour les personnes à mobilité réduite, Ce qui est impossible à Pré-Sec. Pour une personne en fauteuil, 90 cm suffisent. Il sera donc construit des trottoirs de 1 m de large.

En ce qui concerne le stationnement, 20 places supplémentaires vont être créées.

***M. DEROBERT ramène le débat en rappelant que ce n'est pas l'aménagement du lotissement qui crée

problème, mais sa traversée par les véhicules provenant de lotissements à venir. En conséquence, il demande au Maire d'en interdire le passage !

*****M. VENDRAMINI**
demande qui aura en

charge ces travaux de voirie car elle est en mauvais état.

Monsieur le Maire informe que c'est la Commune qui prendra en charge ces travaux et que la réfection est prévue. Toutefois, il précise que tout ne peut pas être fait en même temps, les budgets

n'étant pas extensibles.

***M. NUCCI s'inquiète de savoir par où passeront les camions du chantier.

Monsieur le Maire informe qu'ils auront un accès direct **provisoire** sur la RD 523. Aucun

engin ou camion ne
devrait passer par
Pré-Sec.

***M. DEROBERT
demande à Simone
MENDEZ les raisons de
son changement d'avis
sur le projet.
Mme MENDEZ explique

que le 1^{er} projet
permettait à tous les
véhicules de transiter par
Pré-Sec, ce qui n'est
plus le cas avec le 2^{ème}
projet.

*****Monsieur
DEROBERT demande**

quelle est la différence
entre les deux projets
et rappellent qu'ils se
sont battus contre
l'ouverture du passage
dans Pré-Sec.

***Monsieur le Maire
avance qu'à l'origine il

avait été réclamé que l
es camions de
chantier
ne passent pas par
Pré-Sec.

*****D'une voie unique**
les habitants du
lotissement présents

confirmation que leur
demande portait sur **to
us**

les véhicules
susceptibles de passer
par là.

*****Mme NUCCI signale
qu'il existe déjà**

beaucoup de problèmes pour sortir du lotissement et pense que le rond-point ne changera rien.

Monsieur le Maire dit que la circulation sera plus fluide et les accès plus simples.

*****Mme FORISSIER**
demande pourquoi il n'y
a pas eu de
consultation de la
population lorsque le
précédent dossier a été
annulé.

Monsieur le Maire

informe que beaucoup
d'éléments ont été
transcrits dans le
bulletin municipal ;
encore faut-il le lire !

***M. SOLER demande
pourquoi on
n'adopterait pas un

systeme de feux
identique à celui de
Crolles ?

Monsieur le Maire
rappelle que cette
décision appartient au
conseil général.
L'emplacement du

panneau d'entrée de ville ne nous avantage pas. Toutefois, afin de le déplacer il est nécessaire qu'il y ait une continuité dans l'urbanisation, ne serait-ce que du côté. Or, entre le château et Cruzille, il y a un espace vide.

*****M. DEROBERT**
précise que personne
n'a été forcé de signer
la pétition en cours et
dit que les gens ont
peur des représailles !

Monsieur le Maire
affirme que les

demandes d'urbanisme conformes au règlement du PLU et documents d'urbanisme en vigueur seront accordées. Dans le cas contraire, elles seront rejetées. Telle est sa politique en matière d'urbanisme.

*****M. SOLER**
souhaiterait savoir
quels sont les membres
du conseil qui ont
accepté ce projet.

*****Françoise**
SCAGLIONI revient sur
les feux tricolores et

informe qu'à l'occasion d'une précédente réunion avec le conseil général, l'apposition de feux tricolores avait été accordée.

Monsieur le Maire
répond justement

qu'aujourd'hui, ce même conseil général nous les refuse. Ils accepteront que les gaines soient placées en prévention, sans plus.

Il confirme qu'à ce jour,

nous n'avons aucun
droit d'interdire les gens
de passer sur un
chemin **communal**.

M. DEROBERT est
formel : il dit qu'il a
acheté pour la
tranquillité et ne veut

pas que des voitures
passent devant chez
lui ; ce à quoi Monsieur
le Maire répond que cet
argument est
indéfendable.

Il précise aussi qu'il est
impossible de traverser

l'EBC au-delà du fossé,
ce qui rend cette bande
de
15 m inconstructible. La
volonté de l'Etat est de
densifier les
constructions, ce qui va
dans le sens de la
volonté de conserver
des zones agricoles.

Laurent CLOAREC
remarque qu'il manque
la présence du Conseil
Général de l'Isère et
précise qu'il serait bon
qu'élus et habitants de
Pré-Sec rencontrent
ensemble ses
représentants.

Enfin Monsieur NUCCI
demande que la
pression soit mise sur
le Conseil Général pour
l'obtention de deux
giratoires.

EN CONCLUSION : il
est décidé qu'il sera

créé une commission
de travail composée
d'élus et de
5 personnes habitant à
Pré-Sec qui se
rencontreront pour
rediscuter des
aménagements prévus
au lotissement Pré-Sec.

Compte-rendu de la réunion publique du 13 mars 2009 (Vairie Pré-Sec)

Écrit par Mairie de Tencin

Vendredi, 27 Mars 2009 18:40 - Mis à jour Dimanche, 29 Mars 2009 12:56
